

## BTS DESIGN D'ESPACE SESSION 2021

### Modalités d'évaluation des épreuves écrites et pratiques

#### E5 – DOSSIER DE TRAVAUX – Coefficient 5

#### Sous-épreuve U5.1 : démarche créative – épreuve pratique - durée : 8 heures - coefficient 2

#### Pour tous les candidats.

Une démarche créative est une méthode d'analyse et de réflexion personnelle qui permet de mener et de communiquer une exploration du sujet pouvant inclure des comportements, des phénomènes physiques, des systèmes. Il s'agit d'ouvrir à des champs de questionnement multiples liés à l'espace, en aucun cas de proposer des « ersatz » de projets.

L'épreuve comporte **deux parties**. Les composés de ces deux parties pourront être articulés ; dans ce cas, des éléments de réflexion issus de la première partie pourront être réinvestis dans la seconde.

#### La durée de chacune des parties est fixée par le sujet.

Sont évaluées :

- les qualités d'analyse et de questionnement ;
- les qualités créatives, la pluralité des propositions et leur pertinence ;
- l'organisation et la lisibilité des réponses.

#### E6 – ARTS VISUELS – épreuve écrite – durée 3 heures – coefficient 4

#### Pour les candidats non assujettis au CCF.

Cette épreuve est destinée à vérifier l'aptitude du candidat à :

- analyser, conduire une réflexion critique, quels que soient les champs artistiques concernés ;
- comprendre et repérer les articulations et les évolutions des signes propres aux domaines de l'espace ainsi que celles des productions artistiques ;
- faire émerger des problématiques, adopter un point de vue et prendre parti en développant l'argumentation nécessaire, s'informer sur la culture et la création contemporaines.

#### Deux sujets au choix

Sont évaluées :

- La pertinence de l'analyse et l'efficacité de la synthèse ;
- L'exploitation des connaissances dans la perspective de l'analyse ;
- La fertilité de la mise en tension des documents ;
- L'aptitude à mettre en évidence et à approfondir une problématique ;
- La justesse et la clarté de l'argumentation de la démonstration ;
- La maîtrise de l'expression écrite.

## BTS design d'espace - Session 2021

### Modalités d'organisation et d'évaluation des épreuves orales

#### E4 – ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE – coefficient 14

Pour les candidats non assujettis au CCF.

La durée de l'épreuve fixée par l'arrêté modificatif du 8 avril 2009 doit **impérativement être annoncée au candidat et respectée.**

#### Sous-épreuve U4.1 : projet professionnel – oral de 20 minutes – coefficient 13

Cette sous-épreuve est évaluée par un jury organisé en trois commissions distinctes :

• **Commission 1 : RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT DU PROJET**

Cette commission, composée de professionnels et de professeurs d'ateliers de conception, évalue le projet et ses aspects technologiques, après lecture préalable du sous-dossier correspondant et entretien avec le candidat.

Sont évalués :

Coefficient 7	<b>Démarche analytique et créative</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Capacité à investir, explorer et questionner le programme et le contexte</li><li>- Démarche exploratoire et ouverture du champ d'hypothèses</li><li>- Positionnement critique et partis pris</li><li>- Actualité des questionnements et des propositions, ancrage culturel</li></ul>
	<b>Concrétisation</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pertinence des choix opérés</li><li>- Cohérence et degré de définition du projet</li></ul>
Coefficient 3	<b>Communication visuelle</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maîtrise des modes de représentation</li><li>- Qualités graphiques et plastiques</li><li>- Clarté, lisibilité des documents</li></ul>
	<b>Communication orale</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Structuration du propos</li><li>- Précision et clarté du propos</li><li>- Qualités d'échange et d'écoute</li></ul>
	<b>Technologie</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Capacité à rendre compte et à proposer des solutions techniques propres à la réalisation du projet</li><li>- Capacité à justifier et à expliquer ses choix</li></ul>

• **Commission 2 : ASPECTS ÉCONOMIQUES ET LÉGISLATIFS LIÉS AU PROJET**

Cette commission, composée d'un ou plusieurs professeur(s) d'économie-gestion, évalue le sous-dossier correspondant, après consultation éventuelle des recherches et développement du projet.

Sont évaluées :

Coeff. 2	[	<b>Économie et gestion</b>
		<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaissance des contraintes économiques et législatives liées au projet</li><li>- Capacité d'ouverture aux domaines économiques et législatifs</li></ul>

• **Commission 3 : ANALYSE PHILOSOPHIQUE DU PROJET**

Cette commission, composée d'un ou plusieurs professeur(s) de philosophie, évalue le sous-dossier correspondant, après consultation éventuelle des recherches et développement du projet.

Sont évaluées :

Coeff. 1	[	<b>Philosophie</b>
		<ul style="list-style-type: none"><li>- Problématique philosophique du projet</li><li>- Analyse et articulation conceptuelle</li><li>- Pertinence des références culturelles</li></ul>

**Sous-épreuve U4.2 : rapport de stage ou d'activités professionnelles – oral 10 min. – coef. 1**

Cette sous-épreuve se déroule dans le prolongement de l'entretien de la sous-épreuve U4.1 Projet professionnel, devant le même jury.

Sont évaluées :

**Analyse et synthèse**

- Posture critique et implication personnelle.

**Soutenance orale et dossier**

- Qualités d'échange et d'écoute ;
- Qualité de communication du document.

**EF2 – APPROFONDISSEMENT SECTORIEL – oral de 10 minutes – coefficient 1, pts >10**

**Pour les candidats non assujettis au CCF.**

Cette épreuve facultative se déroule dans le prolongement des entretiens de l'épreuve professionnelle de synthèse, devant le même jury.

Le dossier d'approfondissement sectoriel soulève une problématique spatiale, relative à un domaine spécifique en lien ou non avec le projet professionnel, et faisant éventuellement l'objet d'un agrément de l'équipe pédagogique de l'atelier de conception.

Sont évalués :

**Dossier**

- Pertinence de la réflexion et de l'analyse des références au regard de la problématique traitée ;
- Qualité et efficacité de la communication écrite et visuelle du dossier.

**Soutenance orale**

- Justification du positionnement et implication personnelle ;
- Structuration et clarté du propos, aptitude au dialogue.

**E5 – DOSSIER DE TRAVAUX – coefficient 5**

**Pour tous les candidats.**

La durée de l'épreuve fixée par le référentiel du diplôme doit impérativement être annoncée au candidat et respectée.

**Sous-épreuve U5.2 : travaux personnels – oral de 30 minutes – coefficient 3**

Cette sous-épreuve est évaluée par un jury composé de professeurs intervenant en ateliers de conception, expression plastique, informatique appliquée et de professionnels.

Sont évalués :

**Expression plastique**

- Implication, diversité, pluralité ;
- Qualité de l'écriture personnelle.

**Informatique**

- Maîtrise de l'outil informatique, utilisation pertinente.

**Atelier de conception**

- Variété et efficacité des postures d'analyse et de questionnement ;
- Qualités créatives des propositions, ouverture et pertinence.

**Prestation**

- Capacité à contextualiser, à argumenter ;
- Aptitude à l'échange, à l'écoute ;
- Correction de l'expression, précision du vocabulaire.

## BTS design d'espace - Session 2021

### Pour diffusion aux :

- Centres d'examen
- Présidents de commissions
- Membres du jury
- Candidats

## Note d'information relative aux dossiers des épreuves professionnelles

### Dépôt des dossiers

- Le dossier correspondant à la sous-épreuve **U4.1 : projet professionnel**, comprend :
  - A. **l'ensemble des recherches et le développement du projet**, qui seront apportés par le candidat et mis à la disposition du jury, le **jour même de l'épreuve**.
  - B. **les documents de synthèse** regroupés en trois sous-dossiers :
    - un **sous-dossier relatif aux aspects technologiques** du projet ;
    - un **sous-dossier relatif aux aspects économiques et législatifs** liés au projet ;
    - un **sous-dossier relatif à l'analyse philosophique** du projet ;qui seront déposés dans le centre d'examen, **impérativement avant le vendredi 11 juin 2021 à 12h00**.
- Les dossiers correspondant aux autres épreuves ou sous-épreuves :
  - le dossier de **rapport de stage ou d'activités professionnelles** ;
  - le dossier d'**approfondissement sectoriel** ;
  - le dossier de **travaux personnels** ;seront apportés par le candidat et mis à la disposition du jury, le **jour même de l'épreuve**.

**Attention** (Arrêté du 22/07/2008) : La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré. La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire nationale d'organisation de l'examen ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

## Contenu et présentation des dossiers

### 1. Dossier de travaux personnels :

Le dossier se compose d'une sélection de travaux réalisés en atelier de conception et en expression plastique. Le niveau de pratique de l'outil informatique doit pouvoir y être mesuré.

Les travaux sélectionnés doivent témoigner d'une exploration de différents domaines du design d'espace, menée au cours des deux années de formation.

La présentation de travaux réalisés en dehors du cadre scolaire est admise dans la mesure où ils contribuent à donner du sens au dossier.

La sélection et la présentation des éléments du dossier doivent être compatibles avec le temps et les conditions matérielles de l'épreuve.

La soutenance orale permet au candidat de justifier ses choix.

#### **Modalités pratiques :**

Chaque centre met à disposition des candidats la liste des équipements disponibles (vidéoprojecteur, ordinateur, logiciels, téléviseur, etc.).

Les candidats qui souhaitent utiliser ces équipements dans le cadre de leur prestation orale doivent le signaler préalablement au centre d'examen, par courrier adressé au centre d'examen.

En cas de défaillance matérielle, le candidat doit être en mesure de faire la présentation de son dossier sans le recours à ces équipements.

### 2. Dossiers de l'épreuve professionnelle de synthèse :

2.1. Le dossier de projet professionnel comprend :

**A. les recherches et le développement du projet** dont la matérialisation sous forme de documents visuels et rédactionnels ainsi que le format, ne sont pas imposés.

**B. les documents de synthèse** regroupés en trois sous-dossiers :

- un **sous-dossier relatif aux aspects technologiques** les plus significatifs du projet, présentés dans un document de synthèse de 2 à 3 pages maximum de format A4 ;
- un **sous-dossier relatif aux aspects économiques et législatifs** liés au projet, présentés dans un document de synthèse de 2 à 5 pages maximum de format A4 ;
- un **sous-dossier relatif à l'analyse philosophique** du projet, présentée dans un document de synthèse de 5 à 10 pages maximum de format A4.

En outre, chacun de ces trois sous-dossiers doit obligatoirement inclure :

- le **sommaire détaillé et exhaustif** de l'ensemble des pièces constitutives du **dossier de projet professionnel** (1 page de format A4) ;
- un **document synthétique présentant le contexte, le programme et les orientations du projet** (4 pages maximum de format A4, textes et images).

**2.2. Le dossier de rapport de stage ou d'activités professionnelles**, accompagné des annexes éventuelles (10 pages maximum à dominante rédactionnelle, hors annexes, de format A4).

Ce dossier est fourni en 3 exemplaires et inclut l'**original du certificat de stage**.

La sélection et la présentation des éléments des dossiers doivent rester compatibles avec la durée et les conditions matérielles de l'épreuve. Il ne s'agit ni d'un catalogue ni d'une dissertation.

Les candidats seront convoqués 50 minutes avant l'heure de leur passage.

Ils disposeront de 10 minutes pour installer leur projet et mettre les dossiers à la disposition du jury.

### **3. Dossier d'approfondissement sectoriel (épreuve facultative) :**

Le dossier d'approfondissement sectoriel soulève une problématique spatiale relative à un domaine spécifique, en relation ou non avec le projet professionnel. La réflexion doit s'appuyer sur une sélection de références personnelles analysées au regard de la problématique et doit témoigner de la curiosité, de l'implication et de l'esprit critique du candidat.

Le dossier s'articule autour d'un sommaire clair et détaillé exposant les principaux questionnements abordés. Il est composé de textes et de croquis personnels ainsi que de références et de documents iconographiques.

Le dossier ne doit pas excéder une dizaine de pages de format A4.